



**Comité consultatif**  
**22 octobre 2010**  
**Compte-rendu**

**1. Introduction**

Gérard FUNES (Président du Syndicat mixte d'études RN 20) introduit la réunion en rappelant qu'elle a pour principal objet de faire le point sur l'avancement du schéma de référence de la RN20 depuis le comité consultatif du 9 juillet. Il précise que plusieurs ateliers se sont tenus en octobre et que la présentation d'INGEROP sera centrée sur les sujets traités lors de ces ateliers.

**2. Présentation de l'avancement du schéma de référence par INGEROP**

Jean LAMORT (groupement INGEROP) présente les éléments importants des 4 ateliers territoriaux.

➤ **Les Champarts :**

La RN 20 n'est pas véritablement un axe urbain à cet endroit, c'est plutôt la RD 120 qui pourrait être le boulevard urbain support du développement. Il existe plusieurs projets d'aménagement. Néanmoins, il reste des incertitudes concernant la maîtrise foncière et le périmètre de l'Opération d'Intérêt National en particulier.

Plusieurs hypothèses de requalification du carrefour des Champarts avec une zone d'échanges entre les 3 TCSP (Massy-Arpajon, Massy-Orly par le Nord et Massy-Orly par le Sud) ont été étudiées :

- la création d'une place urbaine avec un TCSP central passant par la Bonde ;
- la conservation de la configuration actuelle avec l'aménagement d'un TCSP ;
- la création d'une place urbaine et d'un TCSP aligné sur la RD 120.

Cette dernière solution apparaît comme étant la plus pertinente.

En ce qui concerne l'accès du TCSP à la RN20 dans le sens Nord-Sud, le groupement propose de prévoir un site propre le long de la voie existante dans le sens Sud-Nord avec création d'une connexion Vigne aux Loups – RN 20.

➤ **Petit Ballainvilliers – La Grange aux Cercles :**

Ce territoire constitue l'entrée d'une séquence urbaine. L'enjeu est de tracer une limite entre les espaces agricoles et les activités commerciales afin d'éviter un mitage des espaces agricoles et de permettre une requalification urbaine de ce secteur. La création de 3 carrefours avec un arrêt du TCSP au niveau du centre commercial a été proposée. Une demande forte des élus a abouti à la proposition d'une ouverture phasée de plusieurs arrêts TCSP en fonction des besoins de déplacements et des projets urbains, en mettant la priorité sur la desserte des Joncs Marins.

La Grange aux cercles constitue un secteur dont les caractéristiques urbaines doivent être renforcées. Afin de répondre aux demandes des communes, la requalification de la RN 20 comprend une légère déviation de l'axe pour préserver certains bâtiments. Toutefois, une solution reprenant un axe rectiligne sera dessinée afin d'établir une analyse avantages / inconvénients.

➤ **Les Echassons :**

L'enjeu de ce territoire est de mettre en œuvre un pôle d'activités structuré et intégré en s'appuyant sur une dynamique locale déjà lancée. La problématique d'un remaillage routier, permettant d'assurer une requalification, un développement des ZAE et une meilleure perméabilité, reste essentielle. Il est nécessaire de réfléchir à l'opportunité de boucles de rabattement intercommunales alternatives aux boucles communales qui reportent les circulations inter quartiers sur la RN 20. Le positionnement de

l'arrêt TCSP reste à optimiser entre la RD 35 et le nouveau carrefour de la ZAE des Gravieres. Enfin, la problématique des flux de transit Est-Ouest existant sur la RD 35 doit être traitée en l'articulant avec le projet de la route de Chasse.

➤ **Montlhéry – Linas :**

Ce territoire comprend la problématique de la continuité urbaine entre les communes et l'accroche des deux centres-villes à la RN 20. La question des circulations sur la RN 20 démontre la nécessité de mise en œuvre de plan de circulation sur la trame viaire secondaire. Une solution de valorisation de l'espace public de la Place de l'Europe a été étudiée. Par ailleurs, la création de deux carrefours à feux, au niveau de la rue de Paris à Montlhéry et de Linas Centre, est proposée. Enfin, la Vallée de la Salmouille constitue un enjeu important de valorisation du territoire par la mise en place de circulations douces notamment.

➤ **Retour sur l'approfondissement spécifique de Saint-Germain-lès-Arpajon**

Un approfondissement sur Saint-Germain-lès-Arpajon a été étudié afin de permettre à la fois la création d'un lien entre les deux rives de la RN 20, et l'accessibilité à la ZAC du Lièvre d'Or. Deux solutions sont proposées à court terme :

- l'aménagement d'une passerelle dédiée aux modes doux avec la mise en place de voies d'accélération et de décélération pour l'accessibilité à la ZAC ;
- l'aménagement d'un ouvrage de franchissement à gabarit réduit permettant un accès à la ZAC et aux deux rives de la RN 20 pour les véhicules légers et les modes doux.

A court terme, la création d'un carrefour à feux reste impossible au regard des niveaux de circulations. Néanmoins, cette solution demeure la plus adaptée, à long terme, à condition de mettre en place les mesures compensatoires permettant d'absorber le trafic de transit : aménagement d'un échangeur RN104/RD3 à Beauvert, réaménagement du giratoire de Bondoufle RD19/RD312, déviation de Bel Air (RD3), création d'un parking relais au terminus du site propre (RN20/RD19), section de la RN 20 requalifiée en boulevard urbain, réduction des vitesses sur la RN20 au sud de la RD19, etc..

➤ **Avancement du Schéma de référence**

Jean LAMORT présente les cartographies de synthèses du territoire et de ses enjeux ainsi qu'une cartographie sur la hiérarchisation du réseau viaire et le phasage des station TCSP qui seront intégrées au document de phase 2.

➤ **Relecture des principaux enjeux du Schéma de référence**

Jean LAMORT rappelle les principaux enjeux du Schéma de référence :

- Identifier et qualifier les enjeux partagés du développement du territoire, des transports et des déplacements ;
- Identifier les horizons de temps plausibles des actions à mener (à court, moyen et long terme), et définir des mesures conservatoires ;
- Adopter des stratégies flexibles dans le temps ;
- Définir les limites pertinentes des différentes fonctions urbaines, de manière à permettre au territoire de ne pas « consommer » ses espaces ouverts mais d'en tirer parti dans sa dynamique de développement et de structuration.

➤ **Suites de la mission**

Rappel : Le calendrier du Schéma de référence de la RN 20 est le suivant :

- 1ère phase (mars – juillet 2010) : étude préalable à la création d'un Site Propre pour Transport en Commun sur la RN 20 ;
- 2ème phase, en cours (avril – décembre 2010) : élaboration d'un projet partagé ;
- 3ème phase (décembre 2010 – juin 2011) : finalisation du Schéma de référence.

Gérard FUNES conclut la présentation en indiquant que le document de phase 2 va être transmis aux collectivités afin de recueillir leurs remarques en décembre 2010 et que le prochain comité consultatif se tiendra le 28 janvier 2011 afin qu'INGEROP présente l'avancement de la phase 3.

### **3. Débat**

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET (Secrétaire d'Etat chargée de la prospective et du développement de l'économie numérique – Maire de Longjumeau – Communauté d'agglomération Europ'Essonne) indique que Longjumeau est la commune la plus dense le long de la RN 20 et qu'elle voudrait savoir pourquoi la question de l'arrêt desservant l'hôpital n'a pas été traitée.

Gérard FUNES précise que la présentation de ce jour avait pour objet un retour sur les ateliers qui se sont déroulés en octobre. Le groupement n'a pas effectué une présentation du linéaire complet de la RN 20. Il ajoute que l'arrêt de l'hôpital ayant fait l'objet d'un approfondissement lors de l'étude NTC, cette problématique n'a été retenue lors de la définition des ateliers.

Lucile MOZET (Directrice du SME RN 20) indique que le document de la phase 2 qui va être diffusé traitera l'ensemble du linéaire de la RN20 y compris les deux solutions envisagées pour desservir l'hôpital de Longjumeau.

Dominique FONTENAILLE (Conseiller général) remercie le groupement pour cette présentation détaillée. Il indique que la problématique des traversées de la RN 20 tous modes confondus mériterait d'être approfondie, ainsi que celle des parcs relais, notamment pour les habitants de la Vallée de l'Orge. Il ajoute que le schéma devra être assez souple (en laissant la possibilité de différentes options à certains endroits) afin de pouvoir évoluer en fonction de l'évolution des projets d'aménagements.

Jean LAMORT précise que le Schéma de référence propose une série de carrefours tous modes confondus qui seront formalisés dans le rapport de la phase 2.

Pascal FOURNIER (Président de la Communauté de communes de l'Arpajonnais – Maire d'Arpajon) rappelle qu'il est important de faire apparaître le tracé de la RN 20 jusqu'au terminus Sud (RN 20 /RD 19) dans le document de phase 2.

Christian LECLERC (Maire de Champlan) indique que le Comité départemental du Bruit s'est tenu le 19 octobre 2010 et qu'il est important que ce sujet soit traité dans le schéma de référence ainsi que l'ensemble des aspects environnementaux, les circulations douces, etc. Il ajoute qu'il souhaite que chaque commune traversée par le TCSP possède un arrêt.

Lucile MOZET rappelle que le Syndicat mixte travaille en collaboration avec les services du Conseil général concernant la problématique du bruit dans le cadre du PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement).

Jean LAMORT précise que le bureau d'études est en train de formaliser pour le document de la phase 2 les éléments sur la question du rabattement et l'organisation des déplacements et de la mobilité autour de l'axe RN 20.

Bernard LAFFARGUE (Maire adjoint de Massy – Communauté d'agglomération Europ'Essonne) ajoute que la problématique de l'assainissement doit être prise en compte.

Lucile MOZET précise qu'un atelier thématique s'est tenu le jeudi 21 octobre sur cette problématique en présence du SIVOA, du SIAVHY et du SIVSO.

Marcel BRUN (Maire adjoint de La Ville du Bois – Communauté d'agglomération Europ'Essonne) indique que les élus concernés par La Grange aux Cercles sont en attente d'un plan cadastral indiquant l'impact des 2 tracés étudiés. De plus, le Schéma doit définir des préconisations d'aménagement à court terme et la problématique des plans de circulations doit être traitée.

Jean LAMORT précise que concernant les plans de circulations des voiries intercommunales, le Schéma de référence proposera des intentions de remise en cohérence de ces voiries secondaires pour éviter le shunt sur la RN 20. Toutefois, le Schéma n'a pas pour vocation de déterminer les sens de circulation de toutes les voiries situées à proximité de la RN20.

Michel CHARLOT (Maire adjoint de La Ville-du-Bois – Communauté d'agglomération Europ'Essonne) indique que des projets immobiliers sont en cours à La Ville-du-Bois, le long de la RN 20. Néanmoins,

les futurs habitants résideront autour d'un axe qui n'est pas encore un boulevard urbain. Il serait important de connaître le phasage de la requalification de la RN 20.

Thierry SUTTER (Maire adjoint de Monthéry – Communauté de communes du Cœur de l'Hurepoix) ajoute que la question des accès directs sur la RN 20 se pose également lors de la mise en œuvre de projets immobiliers.

Gérard FUNES rappelle qu'aujourd'hui le syndicat RN20 est un syndicat d'études qui ne peut donner aucune assurance sur de la date des réalisation des travaux.

Bernard LAFFARGUE précise que le Schéma de référence doit définir les zones où il y aura une évolution. C'est le bon outil pour commencer à mettre en place des réserves foncières.

#### 4. Conclusion

Gérard FUNES conclut le comité consultatif en rappelant **que le prochain comité syndical se tiendra le 28 janvier 2011 matin**. Il précise qu'un document complet et détaillé de la phase 2 va être transmis aux collectivités pour avis dans les meilleurs délais.

#### 5. Présents

NOM	PRENOM	COLLECTIVITE / ORGANISME	FONCTION
ALEXANDRE	Odette	CHILLY-MAZARIN - CAEE	Maire-adjoint
BERNAUDEAU	Paul	AVRAINVILLE - CCA	Maire adjoint
BRUN	Marcel	LA VILLE-DU-BOIS - CAEE	Elu délégué
CAMPION	Claire-Lise	Conseil général 91	Vice-Présidente
CARRE	Jacky	LA VILLE DU BOIS - CAEE	Elu
CHARLOT	Michel	LA VILLE DU BOIS - CAEE	Adjoint à l'urbanisme
CHARLOU	Daniel	Nouveaux Territoires Consultant	Directeur
CHAUVOT	Claude	CG91	Chef de service adjoint SDT
CHINZI	Jean-Louis	BALLAINVILLIERS - CAEE	Maire-adjoint
COLACICCO	Gino	CA Val d'Orge	Directeur général des services
DELAHAYE	Vincent	MASSY - CAEE	Maire - Président
DUCRUET	Aurélien	EPFIF	Chargée de développement
DURANTON	Marianne	CG 91 - LONGJUMEAU	Conseillère générale
FIORI	Henri	CHILLY-MAZARIN - CAEE	Maire-adjoint
FONTENAILLE	Dominique	CG 91	Conseiller général
FOURNIER	Pascal	ARPAJON - CCA	Maire - Président
FUNES	Gérard	CG 91	Vice-président
GAYRARD	Alain	CA Val d'Orge	Directeur général adjoint
GEYSSENS	Jean-	CCIE	Chargé de mission
GITTON	Jean-Louis	CG 91	Directeur des déplacements
GOMILA	Josette	LINAS	Directrice générale des services
GOUPIL	Guy	EGLY - CCA	Maire
GROLLEAU	Christine	DDT 91	Adjointe chargée du pôle planification
HIRCHENHAN	Christèle	Syndicat mixte RN 20	Administration
HUBERT-DE CALAN	Adeline	Ministère - LONGJUMEAU	Chargée de mission - Maire adjointe
KERGROACH	Gaël	Syndicat mixte RN 20	Administration
KOSCIUSKO-MORIZET	Nathalie	Ministère LONGJUMEAU	Secrétaire d'Etat Maire
LAFFARGUE	Bernard	MASSY - CAEE	Adjoint au Maire de l'urbanisme
LAMORT	Jean	INGEROP	Directeur de projet
LEGRAND	Sylvain	MARCOUSSIS	Adjoint au maire
LE LAURENT	Grégory	DDT 91	Chef du BPADT
LECLERC	Christian	CHAMPLAN - CAEE	Maire
LE MERCIER	Nicolas	AEE	chargé de mission
LEONHARDT	Olivier	CA Val d'Orge	Président
LÉPELTIER	Jacques	LONGJUMEAU - CAEE	Maire adjoint
MAISONDIEU	Julien	CDVia	Chargé d'études
MALHERBE	Guy	EPINAY-SUR-ORGE - CAEE	Député-maire
MONTELLY	Leslie	Syndicat mixte RN 20	Chargée d'études
MOZET	Lucile	Syndicat mixte RN 20	Directrice
ROMANIN	Ludovic	CAEE	Chef de projet
ROY	Emeline	INGEROP	Chef de projet
SAUVAGET	Patrice	EPFIF	Directeur du développement
SUTTER	Thierry	MONTHÉRY - CCCH	Maire adjoint
VILAIN	Jean-Paul	CG91	Directeur DAD

## Approbation de la charte de la publicité extérieure le long de la RN20

	Date de la délibération	Vote	Approbation Oui/Non	Observations
<b>CC de l'Arpajonnais</b>	30/09/2010	Approuvée à l'unanimité	O	
Arpajon	06/10/2010	Approuvée	O	
Avrainville	15/10/2010	Approuvée à l'unanimité	O	
Boissy-sous-saint-Yon	12/10/2010	Approuvée à l'unanimité	O	
Egly				
Ollainville	19/11/2010	Approuvée à la majorité	O	
Saint-Germain-lès-Arpajon	04/11/2010	Approuvée à l'unanimité	O	
<b>CA Europ'Essonne</b>				
Ballainvilliers	23/10/2010	Approuvée à l'unanimité	O	
Champlan				
Chilly-Mazarin	20/09/2010	Approuvée à l'unanimité	O	
La Ville-du-Bois				
Longjumeau				
Massy				
Saulx-les-Chartreux				
<b>CC Coeur du Hurepoix</b>				
Longpont-sur-Orge	21/10/2010	Approuvée à l'unanimité	O	
Monthléry	15/09/2010	Approuvée à l'unanimité	O	
<b>CA Val d'Orge</b>				
Leuville-sur-Orge				
<b>Linass</b>	Charte non présentée en conseil municipal		N	Avis défavorable de la commission urbanisme